



Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085

Québec, le 10 novembre 2015

Monsieur Sébastien Ross, biologiste M. Sc.
Directeur de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3

**Objet : Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de
Rimouski-Neigette**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29 et 30 septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet en annexe une série de questions additionnelles.

Vos documents et réponses doivent être acheminés, le plus tôt possible, et ce, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. **Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le lundi 16 novembre 2015.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission

ANNEXE 1

Accès démocratique aux ressources fauniques

- a) Quand le ministère négocie avec des pourvoiries comme celle de la Seigneurie Nicolas-Riou ou avec une réserve faunique comme celle de Duchénier qu'un nombre de place de chasse soit attribuée par tirage au sort, expliquer comment le ministère s'assure que cette règle est effectivement appliquée? Quelles vérifications ont été faites dans les deux cas cités précédemment?

Quelles sont les balises, s'il y en a, pour s'assurer de l'indépendance de ces tirages au sort?

- b) Est-il possible légalement qu'un parc régional puisse confier à une Zec la gestion de la chasse et de la pêche sur son territoire ou est-ce que les règles actuelles ne le permettent pas? Y a-t-il des précédents du genre au Québec ?
- c) Selon le plan d'aménagement forestier en vigueur pour le TNO de Boisbouscache, on ne prévoit pas de coupe de rajeunissement avant 2018 dans ce territoire. Quel effet cette situation pourrait-elle avoir sur le cheptel d'originaux du territoire ? Est-ce que la plantation de résineux dans ce type de territoires favorise ou défavorise la grande faune (Expliquer) ? Est-ce que le ministère recommande la régénération naturelle dans les zones de fortes concentrations d'ongulés comme le cerf ou l'original ?